

<https://emploi.spf75.org/Obtenir-une-Capacite-en-Droit>



Obtenir une Capacité en Droit

- Formations à Paris -



Date de mise en ligne : jeudi 1er septembre 2016

Copyright © Secours populaire Français Accompagnement vers l'emploi -

Tous droits réservés

La Capacité en droit offre une culture juridique minimum apportant un épanouissement personnel et une ouverture sur le monde. C'est une passerelle efficace pour accéder en 1^{re} ou 2^e année de licence de droit, selon les résultats obtenus.

Elle offre une formation universitaire juridique générale à tous publics sans condition de diplôme, et ce dès l'âge de 17 ans révolu.

En région parisienne plusieurs universités assurent cette formation :

- UFR de droit, Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
- UFR DSP - UFR de droit et science politique, Université Paris Nanterre
- UFR de droit, sciences politiques et sociales, Université Paris 13
- UFR droit et sciences politiques (cycle licence) - Centre Vaugirard, Université Panthéon-Assas : Consultez cette page : [<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/capacite/capacite-en-droit>]

Condition d'admission :

Vous devez remplir deux conditions impératives :

- Être âgé de 17 ans accomplis au 1^{er} novembre de l'année d'inscription
- Être domicilié en Ile de France ou travailler à Paris

- Il faut être :

- Soit de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne (UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ou de l'Espace Economique Européen (EEE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Confédération Suisse, Monaco et Andorre).

Votre pièce d'identité doit être valable au moins jusqu'au 20 septembre 2018.

- Si vous êtes de nationalité étrangère hors UE et EEE : vous devez impérativement être titulaire d'un titre de séjour couvrant l'année universitaire 2016/2017, c'est-à-dire jusqu'au moins 20 septembre 2018.

Coût de la formation :

En 2016/2017, les droits s'élèvent, en fonction des prestations offertes, à 189,10 euros minimum et 259,10 euros maximum.

Allocations de bourses

- En 1^{re} année et 2^e année de capacité, puis-je être boursier sur critères sociaux ?
En 1^{re} année, les capacitaires ne peuvent pas être boursiers car ils n'ont pas le statut d'étudiant.
- En 2^e année de capacité, seuls, les capacitaires orphelins de père et de mère peuvent bénéficier de la bourse.